

Niamey, le... 21 JUN 2023

Avis de recrutement

L'institut National de la Statistique (INS) lance un avis pour le recrutement de cinq cent cinquante-six (556) **agents de terrain dans six (6) régions du pays** dans le cadre de la cartographie générale du cinquième Recensement Général de la Population et de l'habitat (RGP/H) du Niger.

Répartition des agents cartographes par région

Région	Effectifs d'agents cartographes à recruter
Agadez	66
Dosso	66
Maradi	88
Tahoua	171
Zinder	110
Niamey	55
Total	556

Le dépôt des dossiers de candidature sera fait exclusivement sur une plateforme de recrutement qui sera mise en ligne, à travers l'adresse www.recrutement.ins.ne. Cette plateforme sera activée le **lundi 26 Juin 2023** à partir de **15h00** et désactivée après réception **des cinq cent (500) premières** candidatures dans chaque région.

NB : Chaque candidat doit indiquer à travers le lien, la région dans laquelle il souhaite travailler. Les candidats pour les régions de Diffa et Tillabéri seront concernés par le recrutement qui sera lancé par la suite.

Les dossiers de candidature enregistrés sur deux régions seront rejetés

Chaque dossier sera composé de :

- Une (1) lettre de motivation ;
- Une (1) copie légalisée du diplôme (au moins le BAC) ;
- Une (1) copie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ;
- Une (1) copie légalisée du certificat de nationalité nigérienne ;
- Certificat de résidence de la région ;



- Un curriculum vitae (CV) détaillé indiquant l'expérience du candidat ;
- Une (1) attestation d'enquête de l'INS ou un (1) contrat d'agent cartographe sur une grande opération de collecte serait un atout

Les candidats dont les dossiers seront retenus subiront un test écrit dont la date sera précisée ultérieurement.

NB :

- Les candidats doivent avoir la maîtrise des principales langues parlées dans la région ;
- Les candidats doivent être âgés d'au moins 20 ans ;
- Les candidats doivent être disponibles pour une période de quatre-vingt-quinze (95) jours, dont quatre-vingt-dix (90) jours de travaux sur le terrain à partir de la signature du contrat ;
- Tout dossier incomplet ou comportant des pièces présentant des mentions illisibles ou des ratures sera rejeté ;
- Le dossier de tout candidat qui aurait eu un mauvais comportement ou des attitudes blâmables au cours des opérations antérieures organisées par l'INS (enquêtes, RGP/H), sera purement et simplement rejeté.

La Directrice Générale



Mme TAKOUBAKOYE Aminata Boureima